

Dernière mise à jour : 15/03/2021

Luxembourg

Adhésion au Conseil de l'Europe	5 mai 1949
Entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme	3 septembre 1953
Première affaire sous surveillance de l'exécution	<i>Procola</i> (14570/89) Arrêt définitif le 28 septembre 1995
Nombre total d'affaires transmises pour surveillance de l'exécution depuis l'entrée en vigueur de la Convention	37
Nombre total d'affaires closes par résolution finale	36

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS *

>

* Des informations détaillées concernant la surveillance par le Comité des Ministres de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment la distinction entre surveillance soutenue et surveillance standard, sont disponibles sur le [site internet du Service de l'exécution des arrêts](#).

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

> Équité des procédures judiciaires - accusations en matière pénale

Renforcement des garanties procédurales au cours des procédures pénales dans le contexte d'arrestations sur la base d'un mandat d'arrêt européen: reconnaissance du droit d'accès à un avocat dès le premier interrogatoire policier et avant la première audience devant le juge d'instruction.

A.T. (30460/13)
Arrêt définitif le 14/09/2015

Résolution finale
CM/ResDH(2017)34

> Durée des procédures judiciaires

Mesures organisationnelles destinées à réduire la durée des procédures pénales ; renforcement et réorganisation du Service de police judiciaire ; amélioration de la coordination entre la police et les autorités judiciaires notamment par la tenue de réunions régulières entre elles ; augmentation du nombre de procureurs et de juges d'instruction.

Groupe **Schumacher** (63286/00+)
Arrêt définitif le 25/02/2004

Résolution finale
CM/ResDH(2014)216

Une indemnisation pour dysfonctionnement de l'administration peut être demandée sur la base du Code civil ou de la loi spéciale de 1988.

> Fonctionnement de la justice

Réforme de la procédure devant la Cour de cassation résolvant le problème de formalisme excessif : simplification et clarification des exigences formelles permettant de se pouvoir ; la Cour tient désormais compte du fond de la requête lorsqu'elle rend sa décision et plus seulement des arguments présentés par le requérant.

Groupe **Kemp et autres** (17140/05+)
Arrêt définitif le 24/07/2008

Résolution finale
CM/ResDH(2012)93

> Protection de la propriété et liberté d'association

Révocation en 2011 de l'adhésion obligatoire des propriétaires de terrains aux associations de chasse ; les propriétaires opposés à la chasse sur leur terrain peuvent, sous certaines conditions, demander la résiliation de leur adhésion à une association de chasse avec pour conséquence que leur terrain ne sera plus utilisé pour cette activité.

Schneider (2113/04)
Arrêt définitif le 10/10/2007

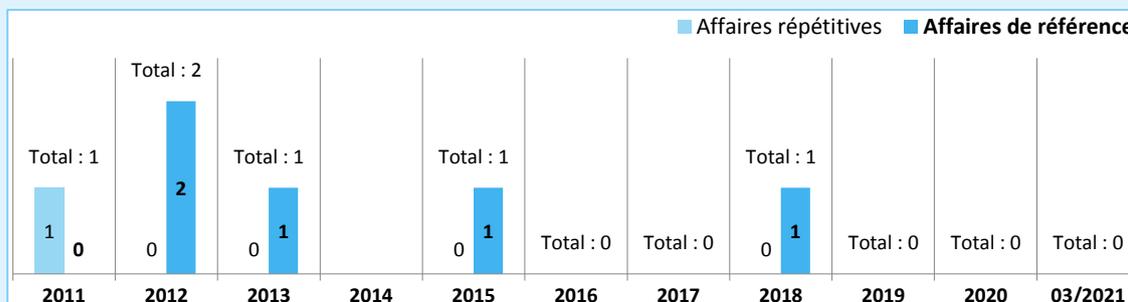
Résolution finale
CM/ResDH(2013)34

** Cette section peut également inclure certaines réformes majeures déjà mises en œuvre dans le cadre d'affaires toujours pendantes. Pour un aperçu plus complet des réformes adoptées depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 en 1998, voir le [Rapport annuel 2015](#), Partie IV « Principaux progrès accomplis ». En ce qui concerne la période 1959-1998, voir l'aperçu fourni par la Cour européenne dans sa publication spécifique « [Aperçus : quarante années d'activité](#) », section IV « Incidences des arrêts ou des affaires ». Ces deux documents sont, entre autres, également disponibles sur le site du [Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme](#).

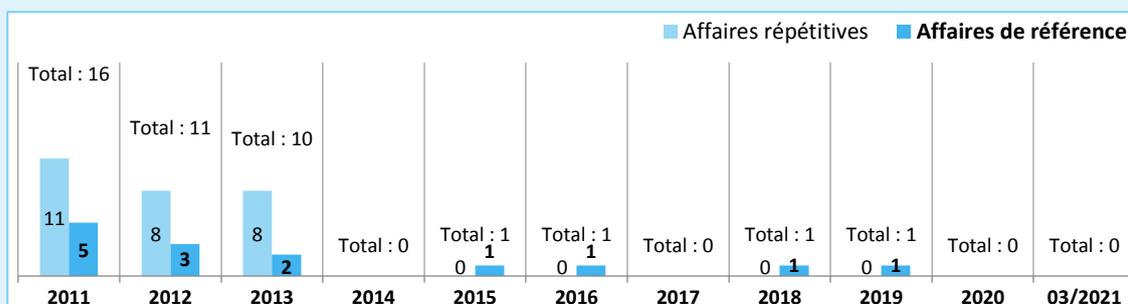
STATISTIQUES***

Nouvelles affaires

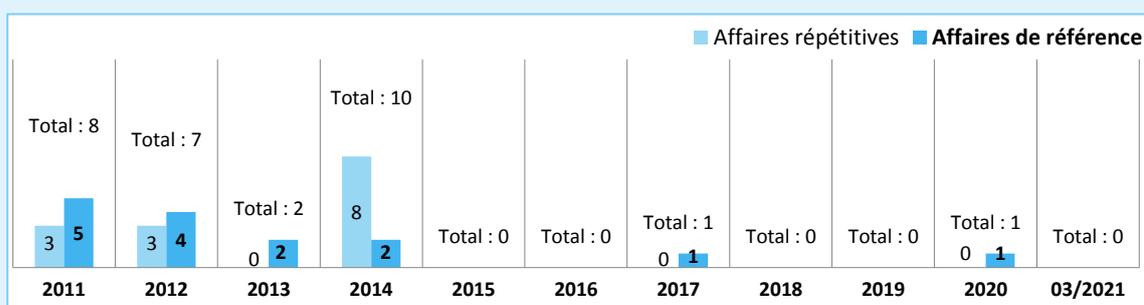
(arrêts transmis pour surveillance de leur exécution pendant l'année)



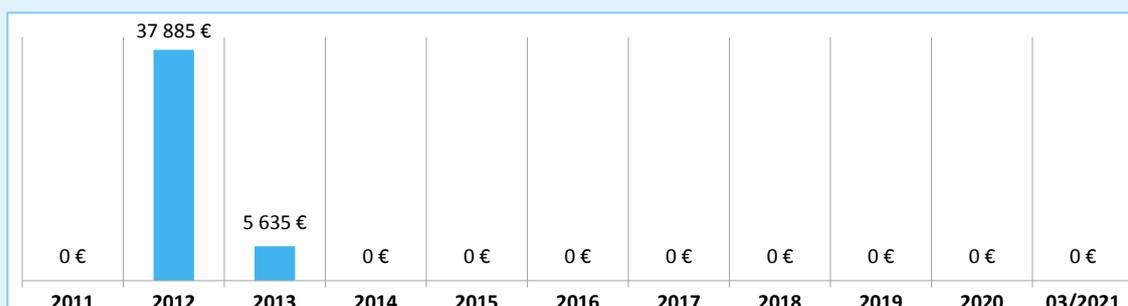
Affaires pendantes



Affaires closes par résolution finale



Satisfaction équitable allouée par la Cour européenne



*** Des statistiques détaillées sont disponibles dans les [rapports annuels](#) du Comité des Ministres. Les données présentées sont celles figurant dans le rapport annuel de l'année en question.